Symbole boursier : AEM (NYSE et TSX)

AGNICO EAGLE ET YAMANA GOLD CONCLUENT L'ACQUISITION DE LA CORPORATION MINIÈRE OSISKO ET DE LA MINE CANADIAN MALARTIC

TORONTO, ONTARIO – (le 16 juin 2014) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle ») et Yamana Gold Inc. (TSX : YRI, NYSE : AUY) (« Yamana ») ont le plaisir d'annoncer aujourd'hui la conclusion de leur plan d'arrangement (l'« arrangement ») annoncé précédemment et approuvé par les tribunaux, aux termes duquel Agnico Eagle et Yamana ont fait l'acquisition conjointe de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Corporation Minière Osisko (« Osisko »). Les actions ordinaires d'Osisko seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») à la fermeture des bureaux aujourd'hui.

Agnico Eagle et Yamana détiennent maintenant chacune 50 % d'Osisko et ont formé un comité conjoint qui exploitera la mine Canadian Malartic au Québec. Les coentrepreneurs mèneront conjointement les activités d'exploration et, éventuellement, de mise en valeur des actifs du projet de Kirkland Lake, et poursuivront l'exploration des propriétés Hammond Reef, Pandora et Wood-Pandora.

L'arrangement

Chaque action ordinaire en circulation d'Osisko a été échangée contre ce qui suit :

- 2,09 $ CA au comptant;
- 0,07264 d'une action ordinaire d'Agnico Eagle;
- 0,26471 d'une action ordinaire de Yamana;
- 0,1 d'une action ordinaire de Redevances aurifères Osisko Ltée, société nouvellement constituée dont les actions ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « OR ». Aux termes de l'arrangement, les actifs suivants d'Osisko ont été transférés à Redevances aurifères Osisko Ltée : i) une redevance nette calculée à la sortie de la fonderie de 5 % sur la mine Canadian Malartic; ii) un montant de 157 M$ CA au comptant; iii) une redevance nette calculée à la sortie de la fonderie de 2 % sur les actifs du projet de Kirkland Lake, sur le projet de Hammond Reef et sur certaines autres propriétés; iv) tous les actifs et les passifs d'Osisko à l'égard de son camp de Guerrero, et v) certains autres placements et actifs.

« L'acquisition d'Osisko étant maintenant conclue, Agnico Eagle travaillera en collaboration avec Yamana en vue d'optimiser la performance de la mine Canadian

Malartic qui a affiché un rendement opérationnel solide en mai 2014, a affirmé Sean Boyd, président et chef de la direction d'Agnico Eagle. De plus, nous examinons conjointement le portefeuille d'actifs du projet de Kirkland Lake dans le but d'élaborer un programme d'exploration afin d'accroître et de mettre en valeur les ressources actuelles pour augmenter la valeur pour les actionnaires », a ajouté M. Boyd.

« La conclusion de notre acquisition conjointe d'Osisko et de la mine Canadian Malartic nous permet d'ajouter une autre pierre angulaire à notre portefeuille, qui contribuera considérablement à l'accroissement de la production et des flux de trésorerie pendant que nous continuons d'équilibrer la croissance du chiffre d'affaires et du résultat net, de dire Peter Marrone, président du conseil et chef de la direction de Yamana. Nous sommes impatients d'établir notre présence au Canada dans le cadre de notre collaboration avec Agnico Eagle visant à accroître la valeur de la mine Canadian Malartic et à élaborer un programme d'exploration des actifs du projet de Kirkland Lake », a ajouté M. Marrone.

Renseignements supplémentaires à l'intention des actionnaires

Les actionnaires ayant des questions ou ayant besoin d'aide pour rédiger la lettre de transmission sont priés de communiquer avec l'agent d'information, Laurel Hill Advisory Group, à :

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-877-452-7184

Banques, courtiers et appels à frais virés : 416-304-2011

Courriel : assistance@laurelhill.com

À propos d'Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses huit mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacune de ces régions ainsi qu'aux États-Unis. La société et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle a déclaré un dividende en espèces chaque exercice depuis 1983.

À propos de Yamana

Yamana est un producteur d'or canadien qui détient un important portefeuille de propriétés aurifères en production, de propriétés aurifères en développement, de propriétés d'exploration et de terrains partout dans les Amériques, notamment au Brésil, en Argentine, au Chili, au Mexique et au Canada. Yamana a l'intention de continuer à construire sur cette base en agrandissant ses mines en production, en augmentant sa production, en mettant en valeur de nouvelles mines, en exploitant ses propriétés d'exploration et en ciblant d'autres possibilités de regroupement dans le secteur aurifère, tout en gardant les Amériques comme point de mire.

Renseignements additionnels

Pour plus de renseignements sur Agnico Eagle, communiquez avec les Relations avec les investisseurs à l'adresse info@agnicoeagle.com ou composez le (416) 947-1212.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés contenus dans le présent communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des évènements qu'Osisko, Agnico Eagle et Yamana prévoient sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être reconnus à l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier »et d'autres expressions semblables, ou qui indiquent que des évènements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant, sans s'y limiter, la réalisation des avantages de l'acquisition d'Osisko, ainsi que les prévisions à l'égard i) des actifs de la mine Canadian Malartic, ii) de la qualité et du potentiel des actifs miniers et d'exploration d'Osisko, iii) de la contrepartie offerte aux actionnaires d'Osisko et iv) du potentiel de Redevances Aurifères Osisko Ltée. Bien qu'Osisko, Agnico Eagle et Yamana soient d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons le prix de l'or, l'accès à des consultants expérimentés, les résultats des activités d'exploration et de mise en valeur, l'expérience limitée de la société en matière d'exploitation et de mise en valeur de propriétés minières, les risques non assurés, l'évolution de la réglementation, les vices de titres, la disponibilité de la main-d'œuvre, du matériel et de l'équipement, les délais d'obtention des approbations des gouvernements ou des tribunaux, le rendement réel des installations, de l'équipement et des procédés par rapport aux spécifications et aux attentes, les impacts environnementaux imprévus sur les activités, les cours du marché, l'accès soutenu à des capitaux et à du financement et la conjoncture économique en général et celle du marché et des affaires. Ces facteurs sont plus amplement décrits dans les plus récentes notices annuelles d'Osisko, d'Agnico Eagle et de Yamana déposées sur SEDAR, lesquelles contiennent également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko, Agnico Eagle et Yamana tiennent à souligner que la liste de facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs qui se fondent sur les énoncés prospectifs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko, Agnico Eagle et Yamana sont d'avis que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais rien ne

garantit que ces attentes se réaliseront. Par conséquent, les investisseurs et autres lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans le présent communiqué. Ces énoncés sont établis en date du présent communiqué de presse. Osisko, Agnico Eagle et Yamana ne s'engagent aucunement à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif à la lumière de nouvelles données, d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins d'y être tenus par les lois applicables.